

contact@iabe.be
www.iabe.be

BANQUE NATIONALE DE BELGIQUE
Boulevard de Berlaimont 14
1000 BRUXELLES

Copie :
Monsieur Patrick Massin

Bruxelles, le 15 février 2022

Chère Madame Beaujean,
Cher Monsieur Hendrickx,

Concerne : Projet de circulaire relative à la gestion du risque de liquidité (NBB_2019_13)

Dans votre lettre du 8 décembre 2021, vous invitez l'Institut des Actuairens en Belgique (IA|BE) à faire part de ses commentaires sur les attentes de la Banque concernant le cadre de gestion du risque de liquidité.

Nous vous remercions d'avoir consulté notre Institut.

Vous trouverez ci-dessous les commentaires de l'IA|BE. Ceux-ci ont été préparés par un groupe d'experts représentatifs de notre profession et des activités de nos membres et approuvés par le Conseil de l'IA|BE.

Nous restons naturellement à votre disposition pour vous exposer nos commentaires et répondre à vos questions.

Nous vous prions de croire en l'expression de nos sentiments les meilleurs,

Erik Van Camp
Président IA|BE



Daphné de Leval
Présidente du Groupe de Travail Solvency 2



1. Objectifs

La page 3 fait référence aux principes prescrits par l’ICP 16 de l’IAIS. Nous notons que l’IAIS a également développé des métriques de liquidité qui peuvent être recommandées¹.

2. Entrée en vigueur

La revue de Solvabilité 2 inclut déjà un volet de gestion du risque de liquidité. Il nous paraît souhaitable d’aligner au mieux les attentes et les échéances pour éviter une implémentation inefficace.

La version actuelle prévoit une application immédiate de la circulaire alors qu’un délai d’implémentation raisonnable pourrait être envisagé, notamment pour l’établissement du rapport de gestion du risque de liquidité.

3. Cadre général

Le paragraphe 2 en page 4 mentionne la gestion de la liquidité au sein d’un groupe. Nous notons le cas particulier de groupes avec une large réassurance interne qui pourraient faire l’objet d’un suivi spécifique.

4. Identification du risque de liquidité

Para 4, tiret 3: un facteur identifié est celui lié à la dépréciation de la liquidité des marchés financiers. Nous notons que l’IAIS inclut dans sa cartographie de “bucketing of liquid assets” des “other assets”:

Other assets	Demonstrated to have low credit risk and low market risk, is liquid and readily marketable and has a proven record as a reliable source of liquidity during stressed market conditions.	Primary / Secondary / Tertiary
--------------	---	--------------------------------

Nous comprenons que cette catégorie supplémentaire doit être justifiée. En cas d’actifs plus illiquides avec des flux réguliers, c’est moins la dépréciation de la liquidité des marchés financiers dans son ensemble que la détérioration de la liquidité et/ou solvabilité des contreparties qui est un facteur de risque.

Para 4, tiret 6: l’analyse de concentration du financement peut être complétée par la corrélation/dépendance entre les sources de financement.

5. Suivi du risque de liquidité

Le suivi du risque de liquidité pourrait aussi faire explicitement référence dans le paragraphe 8:

¹ Cf. www.iaisweb.org The IAIS split the development of the liquidity metrics into two phases:

- During Phase 1 (2020-2021), the IAIS developed an Insurance Liquidity Ratio (ILR), which uses an exposure approach (EA); and
- During Phase 2 (2021-2022), the IAIS is further developing other liquidity metrics, including a company projection approach (CPA). The CPA approach utilizes insurers’ projections of cash flows to assess liquidity risk. Moreover, Phase 2 also contains refinements to the EA, in particular to the ILR, and work on insurers’ own liquidity metrics.

- Aux transactions intra-groupes
- Aux mesures de mitigation du risque

6. Etablissement du rapport sur la gestion du risque de liquidité

En vue de maximiser les synergies entre les analyses et rapports remis par les entreprises, une bonne pratique pourrait être d'enrichir le rapport ORSA de l'évaluation et du suivi du risque liquidité.

Si cette option est possible, nous recommandons à la Banque de le préciser.